



Controle ethylo test novembre 2010

Par **JW92**, le **22/08/2012** à **16:20**

Bonjour,

Contôlé positif en nov 2010, en récidive légale, je dois me présenter en septembre prochain au tribunal. Il apparaîtrait qu'en 2010 bon nombre de procédures étaient purement annulées car les appareils au sein des commissariats, n'avaient pas été contrôlés.

Cela est-il vrai et peut on argumenter dans ce sens lors de l'audition ?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **22/08/2012** à **18:57**

Bonjour,

C'est un hoax qui circule régulièrement sur le net. Dans votre affaire, seul votre avocat pourra vérifier s'il y a eu, ou non, vice de procédure.